

MEMBRES ÉLUS CSE ET CSSCT
-50 SALARIÉS

CCI CHARENTE FORMATION

5 jours (35 heures)
L'Isle-d'Espagnac
18, 19 et 27, 28, 29 mai 2026

9, 10 et 16, 17,18 novembre 2026

Prix net participant 2 250€

DÉLAIS D'ACCÈS :
Jusqu'à 3 jours avant en fonction du nombre de participants

MODALITÉS D'ACCÈS :
Sur entretien préalable et validation du besoin avec un conseiller puis un bulletin d'inscription dument complété.

PUBLIC VISÉ
Tous les membres élus du CSE (titulaire et suppléant)
- 3 jours de formation pour les élus renouvelés
- 5 jours pour les nouveaux élus.

PRÉREQUIS
Savoir utiliser le clavier et la souris

MÉTHODES MOBILISÉES
Apports méthodologiques.
Alternance de contenus pédagogiques et cas pratiques contextualisés
Analyse de pratique
Travaux de groupe et mises en situation

- Les commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) font partie, avec d'autres commissions thématiques (commission « Formation », commission de l'égalité professionnelle...), des commissions susceptibles d'être créées, ou devant l'être, au sein du comité social et économique (CSE) des entreprises d'au moins 50 salariés
- Cette commission doit obligatoirement être créée au sein du CSE dans :
- les entreprises d'au moins 300 salariés. L'effectif est apprécié selon les modalités prévues par le code du travail ;
- les établissements distincts d'au moins 300 salariés ;
- les établissements mentionnés à l'article L. 4521-1 du code du travail (par exemple : établissement comportant au moins une installation nucléaire de base, classés Seveso, etc.), sans condition d'effectif.

OBJECTIFS

OBJECTIFS ET APTITUDES

- Connaître le cadre législatif et règlementaire des attributions et des missions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE
- Développer les capacités d'analyse des participants aux risques professionnels et à la démarche de prévention.
- Appréhender les méthodes et procédés pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

PROGRAMME ET COMPÉTENCES

PRÉAMBULE SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Accidents du travail et maladies professionnelles

LA RÉGLEMENTATION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL, LES RESPONSABILITÉS

RÔLE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CSE EN MATIÈRE DE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Champ d'application, composition, Fonctionnement, rôle et missions, danger grave et imminent, recours à l'expertise.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, ÉVALUATION DES RISQUES ET ANALYSE DES ACCIDENTS.

- Les risques et les moyens de prévention : incendie, risques chimiques, manutention et TMS, les RPS, interventions d'entreprises extérieures.
- Le Document unique.
- L'analyse des accidents du travail.

INFORMATIONS
Restaurant et hébergement paiement sur place (CB, chèque, espèces)

NOS INDICATEURS :
indicateurs-FC-qualiopi-123-2024-avec-2023.pdf(ccicharente-formation.fr)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

NOS INDICATEURS

SITE DE FORMATION HANDI-ACCUEILLANT

APPROFONDISSEMENT DE 2 JOURS

- La prévention des risques professionnels, évaluation des risques et analyse des accidents.
- Étude de cas dans une entreprise
- Préparation et animation d'une réunion CSSCT
-

MODALITES D'EVALUATION

Contrôle des acquis par le formateur en fin de session

CONTACTEZ NOTRE EQUIPE
05 45 90 13 13
formation-continue@ccicharente-formation.fr

Date mise à jour : 18/05/2026